

# La Carte MASTERCARD APY



## POUR QUI ?

Tout titulaire d'un compte bancaire au Crédit Agricole.

Conditions de revenus : 1000€ par mois et par titulaire de la carte

Conditions de gratuité de la carte : 4 opérations minimum par mois ou 48 opérations minimum par an . Si les conditions ne sont pas réunies, la carte sera facturée selon les conditions tarifaires en vigueur de la carte Mastercard ([voir ici](#)).

- **Plafond retrait 7 jours glissant** : 500 €
- **Plafond paiement mensuel** : 1500 €

## LES RETRAITS D'ARGENT<sup>(1)</sup>

**En France** : retirez de l'argent dans plus de 57 000 distributeurs automatiques de billets affichant le logo Cartes Bancaires (CB), dans la limite fixée en concertation avec votre Conseiller.

**À l'étranger** : accédez aux 900 000 distributeurs affichant le logo MasterCard, dans plus de 240 pays.

## LE RÈGLEMENT DE VOS ACHATS

Régalez vos achats chez plus de 24 millions de commerçants, dans plus de 220 pays ! Vous pouvez régler vos dépenses dans la limite du plafond de paiement mensuel personnalisé qui vous est attribué. Pour le connaître, consultez les documents remis par votre conseiller.

## PAYER VOS PETITES DÉPENSES SIMPLEMENT PAR CARTE

Le Crédit Agricole a choisi d'enrichir sa carte MasterCard d'une nouvelle fonctionnalité : le Paiement Express Sans Contact. Basée sur la technologie du sans contact, cette nouvelle fonctionnalité vous permet de régler par carte bancaire auprès des commerçants affichant le logo ci-dessous les petites dépenses de la vie quotidienne <sup>(2)</sup> généralement payées en espèces.



Il vous suffit d'approcher simplement votre carte à quelques millimètres du terminal de paiement adapté, plus besoin de composer votre code confidentiel !

## LES SERVICES D'ASSISTANCE <sup>(3)</sup> UNE PROTECTION COMPLÈTE

Vous vous déplacez souvent, pour votre travail ou vos vacances, seul ou en famille... A deux pas de chez vous comme à l'autre bout du monde, l'assistance de la Carte MasterCard du Crédit Agricole vous accompagnera et vous aidera à faire face aux situations difficiles. Assistance médicale, assistance juridique à l'étranger... vous bénéficiez de garanties très complètes qui tiennent compte de toutes les situations.

> [Consultez la notice d'ASSISTANCE applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.](#)

Vous pouvez désormais faire votre déclaration de sinistre en ligne à l'adresse :

[ca-assuranceassistancecarte.fr](http://ca-assuranceassistancecarte.fr)

Vous pouvez aussi utiliser cette adresse pour obtenir une attestation d'assistance.

## L'ASSURANCE VOYAGE <sup>(3)</sup>, POUR UNE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT ENCORE PLUS GRANDE

En réglant tout ou partie d'un titre de transport (avion, bateau, train) avec la carte MasterCard, vous bénéficierez automatiquement pendant les 90 premiers jours d'un déplacement à plus de 100 km de votre domicile ou de votre lieu de travail, d'une assurance décès-invalidité.

> [Consultez la notice d'ASSURANCE applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.](#)

## LES AVANTAGES QUI FACILITENT VOS DÉPLACEMENTS

Vous ne partirez plus sans votre carte MasterCard ! Dans tous vos déplacements, elle vous permettra de :

- Réserver une chambre et arriver quand vous voulez... : votre carte MasterCard vous dispense de verser des arrhes pour retenir une chambre dans de nombreux hôtels en France comme à l'étranger. Il vous suffit de téléphoner en indiquant le numéro à 16 chiffres de votre carte. Votre chambre vous attend toute la nuit jusqu'au lendemain midi. Si vous changez d'avis, pensez à annuler votre réservation selon les modalités communiquées par l'hôtel. Sinon, le montant de la nuitée vous serait débité.
- Louer une voiture ... sans verser d'arrhes : pour réserver une voiture auprès de la plupart des grandes compagnies, en France comme à l'étranger, un simple coup de téléphone suffit : vous indiquez seulement le modèle désiré, vos dates de réservation et le numéro à 16 chiffres de votre carte MasterCard.

(1) Certaines opérations peuvent donner lieu au prélèvement d'une commission sur votre compte. C'est le cas des retraits en devises à l'étranger hors de l'Espace économique européen et peut l'être pour certains retraits en euros effectués au sein de l'Espace économique européen ou bien en France dans des distributeurs de billets autres que ceux du Crédit Agricole. C'est aussi le cas des paiements en dehors des pays de l'Espace Économique Européen soumis au Règlement européen n°2560/2001..

(2) Pour les paiements d'un montant maximum de 30 €. Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(3) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance de groupe souscrits par Crédit Agricole Assurance Paiement, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 272 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), auprès de :

- pour l'assistance : Mutuaide Assistance (sise 8/14, avenue des Frères-Lumière 94366 Bry-sur-Marne Cedex),

- pour l'assurance : CAMCA (sise 65, rue La Boétie 75008 Paris),

et auxquels l'émetteur a adhéré pour le compte du porteur de la carte. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09).

Renseignez-vous sur la disponibilité et le montant de la cotisation de la carte MasterCard dans notre Caisse régionale de Crédit Agricole.